



## Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0  
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978  
[www.ville.saint-remi.qc.ca](http://www.ville.saint-remi.qc.ca)

### AVIS PUBLIC

#### Règlements # V 617-2015-00 et V 610-2015-01

**Avis public** est donné par la soussignée, greffière de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue 8 juin 2015, le Conseil de cette Ville a adopté les règlements suivants :

Numéro	Titre	Description
V 617-2015-00	amendant le règlement # V 483-07 et ses amendements concernant le Comité Consultatif d'Urbanisme de la Ville de Saint-Rémi (article 2.1.1)	Le comité se compose des membres suivants : 5 membres nommés par le Conseil, choisis parmi les résidents de la Ville.
V 610-2015-01	amendant le règlement # V 610-2015-00 afin d'y ajouter une annexe « B » prévoyant les tarifs des Services des travaux publics, de sécurité incendie et de la Cour municipale	Le règlement # V 610-2015-00 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2015 est amendé afin d'y ajouter l'annexe « B », laquelle prévoit la tarification du Service des travaux publics et du Service de sécurité incendie; ainsi que le tarif des frais de la Cour municipale commune de Saint-Rémi lors d'une levée de suspension de permis de conduire à la Société d'Assurance Automobile du Québec pour tout dossier relevant de la juridiction d'une autre Cour municipale.

Ces règlements sont déposés au bureau de la soussignée, à la Mairie sise au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi, où toute personne peut en prendre connaissance.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

**Donné à Saint-Rémi, ce 12 juin 2015**

**Diane Soucy, OMA**  
Greffière